

ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

# ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

### Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-15
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
Résultats par projet	16-17

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles décrites dans le paragraphe du Fondement de l'opinion avec réserve, ces états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES au 31 mars 2025 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit assortie d'une réserve.

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits d'activités et dons dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net, des flux de trésorerie de l'exercice terminé le 31 mars 2025 et le 31 mars 2024, ainsi que de l'actif net au 31 mars 2025 et au 31 mars 2024. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2024, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

### *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*ASBL INC.*

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.<sup>1</sup>

Montréal, le 29 mai 2025

---

<sup>1</sup> Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A129449

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**  
**RÉSULTATS**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	2025	(Redressé) 2024
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Subventions (note 5)	481 744	519 301
Dons et aide financière (note 5)	161 862	84 107
Autofinancement	6 412	5 519
Formation et services	2 000	1 000
Intérêts	4 413	3 277
Dons reçus de la Fondation Maison de l'aphasie	7 300	10 035
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 000	2 000
Cotisations	1 315	2 830
	<u>666 046</u>	<u>628 069</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	324 626	389 872
Honoraires professionnels	164 601	179 767
Dons au Fonds Théorêt - AQPA (note 14)	60 000	60 000
Loyer	28 990	27 200
Amortissement des immobilisations	9 646	9 298
Frais d'activités	7 839	4 485
Frais de bureau	7 613	6 859
Déplacements et représentation	10 434	7 157
Équipements et matériel	5 227	9 680
Entretien et réparations	5 042	5 022
Taxes à la consommation	3 404	-
Assurances	3 234	3 332
Frais bancaires	2 163	2 350
Télécommunications	1 876	2 223
Promotion et publicité	413	1 444
Formation et cotisations	118	2 222
Édition et impression	-	4 245
	<u>635 226</u>	<u>715 156</u>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>30 820</u></u>	<u><u>(87 087)</u></u>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	2025			2024	
	Investi en immobi- lisations \$	Affecté (note 12) \$	Non affecté \$	Total \$	Total \$ (redressé)
SOLDE DÉJÀ ÉTABLI	9 035	3 375	(25 161)	(12 751)	89 662
Redressement des exercices antérieurs (note 2)	-	-	15 326	15 326	-
SOLDE AU DÉBUT REDRESSÉ	9 035	3 375	(9 835)	2 575	89 662
Excédent des produits sur les charges	(8 646) <sup>1</sup>	-	39 466	30 820	(87 087)
Remboursement de la dette à long terme	3 707	-	(3 707)	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>4 096</u>	<u>3 375</u>	<u>25 924</u>	<u>33 395</u>	<u>2 575</u>

<sup>(1)</sup> Correspond à l'amortissement des immobilisations.

Amortissement des immobilisations	(9 646)
Amortissement des apports reportés afférents aux d'immobilisations	<u>1 000</u>
Total	<u>(8 646) <sup>1</sup></u>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**

**BILAN**

**AU 31 MARS 2025**

	2025	(Redressé) 2024
	2025	2024
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	93 426	66 713
Débiteurs (note 6)	7 895	5 829
Subventions à recevoir	14 201	28 605
Frais payés d'avance	2 109	2 185
	<u>117 631</u>	<u>103 332</u>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 7)</b>	<u>4 096</u>	<u>13 742</u>
	<u><u>121 727</u></u>	<u><u>117 074</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 9)	57 563	51 398
Sommes à remettre à l'État	5 144	4 099
Apports reportés (note 11)	25 625	54 295
	<u>88 332</u>	<u>113 499</u>
<b>APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS (note 12)</b>	<u>-</u>	<u>1 000</u>
	<u><u>88 332</u></u>	<u><u>114 499</u></u>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>INVESTI EN IMMOBILISATIONS</b>	4 096	9 035
<b>AFFECTÉ (note 13)</b>	3 375	3 375
<b>NON AFFECTÉ</b>	25 924	(9 835)
	<u>33 395</u>	<u>2 575</u>
	<u><u>121 727</u></u>	<u><u>117 074</u></u>
<b>ENGAGEMENT CONTRACTUEL (note 14)</b>		

*POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION*

Eli Mignault - président

Paul St-Georges - trésorier

*Eli Mignault*

*Paul St-Georges*

# ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES

## FLUX DE TRÉSORERIE

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

	<u>2025</u>	<u>(redressé) 2024</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	30 820	(87 087)
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	9 646	9 298
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	<u>(1 000)</u>	<u>(2 000)</u>
	<u>39 466</u>	<u>(79 789)</u>
<b>Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement</b>		
Créances	(2 066)	91
Subventions à recevoir	14 404	9 790
Frais payés d'avance	76	67
Créditeurs	6 165	7 417
Sommes à remettre à l'État	1 045	(1 878)
Apports reportés	<u>(28 670)</u>	<u>(66 742)</u>
	<u>(9 046)</u>	<u>(51 255)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<u>30 420</u>	<u>(131 044)</u>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'immobilisations	-	<u>(5 796)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</b>	<u>-</u>	<u>(5 796)</u>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Remboursement en capital de la dette à long terme	<u>(3 707)</u>	<u>(5 563)</u>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<u>(3 707)</u>	<u>(5 563)</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	26 713	(142 403)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>66 713</u>	<u>209 116</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>93 426</u></u>	<u><u>66 713</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2025**

**1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS**

L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

Ses objets sont les suivants :

Grouper en association les personnes aphasiques;

promouvoir, protéger et développer de toute manière les intérêts matériels, culturels et sociaux des personnes aphasiques et de leurs proches, organiser à cet effet et diriger des réunions d'études, échanges de vues et conférences, collaborer avec d'autres associations, mouvements et organismes à la tenue de pareilles manifestations et participer de toute manière aux programmes, occasions et événements visant les mêmes fins;

dispenser des cours d'information sur les services, les ressources et les utilités sociales, créer des ateliers de travail en collaboration avec les organismes mandatés à cette fin et de nouvelles formes d'activités récréatives qui permettront aux personnes aphasiques de mener une vie active et être citoyens ou citoyennes à part entière;

imprimer, éditer et distribuer des journaux, des pamphlets, des périodiques et des publications de tout genre pour fins d'information, de culture et de propagande en relation avec les buts et activités de la corporation;

recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs ou contributions, organiser des campagnes de souscription dans le but de recueillir des fonds pour les fins charitables et pour les objets mentionnés ci-haut.

**2- REDRESSEMENT SUR EXERCICES ANTÉRIEURS**

L'organisme a découvert, qu'en 2024, les apports reportés était erronés. En conséquence, le solde des actifs nets, au 1<sup>er</sup> avril 2024, a été augmenté de 15 386 \$ et les états financiers de l'exercice 2024 ont été redressés. Le compte des apports reportés a été réduit de 15 386\$ et les revenus augmentés du même montant.

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2025**

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Apports en biens et services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme reçoit des biens à titre gratuit et a recours aux services de nombreux partenaires. Ces biens et services font l'objet d'une évaluation au prix du marché pour en établir la juste valeur au moment du don. Quand la valeur est facilement évaluable et que toutes les conditions sont respectées, ces produits et services sont constatés à l'état des résultats ou sont présentés par voie de notes.

Vente de produits et de services

Les produits d'articles promotionnels sont constatés à la vente.

Cotisations

Les produits de cotisations sont constatés linéairement sur la période couverte par cette dernière.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2025**

**3- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)**

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Mobilier et équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Améliorations locatives	Amortissement linéaire	20 %

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent l'encaisse, les débiteurs et les subventions à recevoir.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement comprennent les créditeurs.

Ventilation des charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées suivant le projet. Les autres charges communes aux projets sont ventilées selon l'utilisation de l'espace attribuable à chaque projet. Les charges qui contribuent directement aux résultats d'un projet sont portées directement au compte de ce projet.

**4- CONTRIBUTIONS SOUS FORME DE SERVICES**

Durant l'exercice, l'organisme a reçu des contributions sous forme de services de la part des bénévoles et des professionnels pour un montant de 74 600 \$ (92 363 \$ en 2024). Cette évaluation est basée sur le taux horaire du marché et le nombre d'heures réel que les bénévoles ont accordé aux différentes activités de l'organisme. Ce montant n'a pas pu être intégré à l'état des résultats à cause de l'absence d'une ventilation des heures par projet.

**5- SUBVENTIONS, DONNÉS ET AIDE FINANCIÈRE**

	2025	(Redressé) 2024
	<u>\$</u>	<u>\$</u>
Subventions et aide financière	481 744	519 301
Dons		
Particuliers	6 862	5 357
Corporatifs	-	3 750
Don testamentaire - Théorêt (note 14)	155 000	75 000
	<u>161 862</u>	<u>84 107</u>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2025**

**6- DÉBITEURS**

	2025	2024
	\$	\$
Taxes à la consommation	3 720	3 624
Fondation Maison de l'aphasie	4 175	1 972
Autres	-	233
	7 895	5 829

**7- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

	2025		2024	
Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette	
\$	\$	\$	\$	
Mobilier et équipements	22 121	18 025	4 096	5 120
Équipement informatique	18 723	18 723	-	-
Site internet	4 500	4 500	-	-
Améliorations locatives	43 110	43 110	-	8 622
	88 454	84 358	4 096	13 742

**8- EMPRUNT BANCAIRE**

L'organisme dispose d'une limite de crédit autorisée de 16 000 \$ (16 000 \$ en 2024), renouvelable annuellement, portant intérêt au taux de 13,70 % (15,70 % en 2024) et garantie par l'encaisse, les placements et les débiteurs. Le solde était 63 \$ à la date du bilan (980 \$ en 2024).

**9- CRÉDITEURS**

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs et comptes à payer	13 526	19 143
Salaires et vacances	44 037	32 255
	57 563	51 398

**10- DETTE À LONG TERME**

	2025	2024
	\$	\$
Prêt du locateur Centre de services communautaires du Monastère pour financer les améliorations locatives, sans intérêt, remboursable par mensualités de 464 \$, échéant en novembre 2025;	-	3 707
Portion de la dette échéant au cours du prochain exercice	-	3 707
	-	-

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2025**

**11- APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	(Redressé)			
	Solde 31 mars 2024	Octrois/ Encais- sement	Constaté à titre de produits /remboursé	Solde 31 mars 2025
	\$	\$	\$	\$
Fondation Mirella et Lino Saputo	40 085	-	33 170	6 915
L'Appui	6 714	135 300	130 657	11 357
Ville de Montréal - PPA1	7 496	-	7 496	-
Altergo - PALÎM	-	5 473	620	4 853
Ville de Montréal - PANAM	-	2 000	-	2 000
Plateau Mont-Royal	-	500	-	500
	<u>54 295</u>	<u>453 073</u>	<u>481 743</u>	<u>25 625</u>

**12- APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS**

Les apports reportés afférents aux immobilisations représentent des apports reçus pour l'acquisition d'immobilisations. L'amortissement est établi dans les mêmes conditions que les immobilisations afférentes. Les variations survenues dans le solde des apports reportés pour l'exercice sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Solde au début	1 000	3 000
Amortissement de l'exercice	(1 000)	(2 000)
Solde à la fin	<u>-</u>	<u>1 000</u>

**13- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE**

Le 27 septembre 2022, le conseil d'administration avait décidé d'affecter le montant de 2 832 \$ reçu à titre de don de la Fondation Maison de l'aphasie au fonds d'urgence. À la date du bilan, les soldes de l'actif net affecté se détaillent comme suit :

	2025	2024
	\$	\$
Remboursement des améliorations locatives	1 776	1 776
Fonds d'urgence - Don FMA	1 599	1 599
	<u>3 375</u>	<u>3 375</u>

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2025**

**14- ENGAGEMENT CONTRACTUEL**

En vertu d'un contrat de location de locaux échéant en mars 2029, l'organisme s'est engagé à effectuer des versements minimums futurs totalisant 123 921 \$.

Les versements futurs se détaillent comme suit :

	\$
2026	29 928
2027	30 612
2028	31 326
2029	32 055

**15- DON FONDS THÉORÊT - AQPA**

En 2021, l'AQPA a été désignée comme l'un des bénéficiaires de l'héritage du regretté René Théorêt.

L'AQPA a décidé de faire fructifier le legs en faisant un don à la Fondation du Grand Montréal (FGM) pour constituer un fonds philanthropique et profiter des revenus. La FGM distribuera annuellement des revenus de fonds en tenant compte des honoraires de gestion tel que prévu par la politique de distribution de cette dernière. Annuellement, l'AQPA pourra demander à la FGM de distribuer un montant supérieur, jusqu'à un maximum annuel équivalent à 20 % de la valeur marchande du fonds au 31 décembre de l'année civile précédente. À partir de l'expiration du terme de 5 ans, l'AQPA pourra demander à la FGM de distribuer la totalité du solde du fonds.

À la date du bilan, l'AQPA a déjà encaissé 155 000 \$ de la succession et transféré 60 000 \$ au fonds de la FGM. Un autre montant de 75 000 \$ est encaissé en avril 2025.

Le montant final de cet héritage ne peut encore être déterminé avec précision de manière fiable et les administrateurs travaillent de pair avec le liquidateur afin de terminer les procédures requises qui devraient s'étendre en 2025.

**16- VENTILATION DES CHARGES COMMUNES**

Les charges communes sont ventilées suivant l'utilisation attribuée à chaque projet.

	2025		
	Frais de bureau	Loyer	Télécommu- nications
	\$	\$	\$
Fonctionnement général	6 114	17 688	671
Ateliers et activités	141	11 302	1 004
Fondation Mirella et Lino Saputo	1 052	-	-
Proches aidants	231		
L'Appui	75	-	201
	<u>7 613</u>	<u>28 990</u>	<u>1 876</u>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**  
**NOTES COMPLÉMENTAIRES**  
**AU 31 MARS 2025**

**12- VENTILATION DES CHARGES COMMUNES (suite)**

	2024		
	Frais de bureau	Loyer	Télécommu- nications
	\$	\$	\$
Fonctionnement général	6 225	11 791	978
Ateliers et activités	634	13 491	1 067
QADA	-	1 918	178
	6 859	27 200	2 223

**17- INSTRUMENTS FINANCIERS**

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit sur ses débiteurs et subventions à recevoir. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur les placements à taux fixe qui l'assujettissent aux variations de la juste valeur.

**18- CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**  
**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**  
**RÉSULTATS PAR PROJET**  
**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

**ANNEXE A- RÉSULTATS PAR PROJET**

	2025							2024	
	Fonction- nement général	Ateliers et activités	Fondation Mirella et Lino Saputo	Pratique artistique amateurs 1	Pratique artistique amateurs 2	Proches aidants	L'Appui	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>									
Subventions									
Subventions et aide financière	126 670	125 791	33 170	7 496	17 960	40 000	130 657	481 744	519 301
Dons	155 237	6 625	-	-	-	-	-	161 862	84 107
Autofinancement	2 703	3 639	-	70	-	-	-	6 412	5 519
Dons reçus de la Fondation Maison de l'aphasie	7 300	-	-	-	-	-	-	7 300	10 035
Cotisations	1 315	-	-	-	-	-	-	1 315	2 830
Formation et services	-	2 000	-	-	-	-	-	2 000	1 000
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations	1 000	-	-	-	-	-	-	1 000	2 000
Intérêts	4 413	-	-	-	-	-	-	4 413	3 277
	<b>298 638</b>	<b>138 055</b>	<b>33 170</b>	<b>7 566</b>	<b>17 960</b>	<b>40 000</b>	<b>130 657</b>	<b>666 046</b>	<b>676 337</b>

**ASSOCIATION QUÉBÉCOISE DES PERSONNES APHASIQUES**

**RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

**RÉSULTATS PAR PROJET**

**EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025**

**ANNEXE A - RÉSULTATS PAR PROJET (suite)**

	2025						2024		
	Fonctionnement général	Ateliers et activités	Fondation Mirella et Lino Saputo	Pratique artistique amateurs 1	Pratique artistique amateurs 2	Proches aidants	L'Appui	Total	Total
<b>CHARGES</b>	\$	\$		\$	\$		\$	\$	\$
Salaires et charges sociales	102 710	90 942	12 321	1 471	12 077	15 749	89 356	324 626	389 872
Honoraires professionnels	47 934	26 008	18 557	6 030	6 147	24 575	35 350	164 601	179 767
Dons au Fonds Théorêt - AQPA (note 14)	60 000	-	-	-	-	-	-	60 000	60 000
Loyer	17 688	11 302	-	-	-	-	-	28 990	27 200
Taxes à la consommation	2 433	540	391	-	2	38	-	3 404	-
Édition et impression	-	-	-	-	-	-	-	-	4 245
Amortissement des immobilisations	9 646	-	-	-	-	-	-	9 646	9 298
Équipements et matériel	4 765	462	-	-	-	-	-	5 227	9 680
Formation et cotisations	-	-	-	-	-	-	118	118	2 222
Assurances	3 234	-	-	-	-	-	-	3 234	3 332
Frais de bureau	6 114	141	1 052	-	-	231	75	7 613	6 859
Télécommunications	671	1 004	-	-	-	-	201	1 876	2 223
Déplacements et représentation	7 118	1 897	731	30	57	2	599	10 434	7 157
Frais bancaires	1 812	351	-	-	-	-	-	2 163	2 350
Frais d'activités	2 759	3 309	18	418	954	29	352	7 839	4 485
Entretien et réparations	4 079	963	-	-	-	-	-	5 042	5 022
Promotion et publicité	238	-	100	-	-	-	75	413	1 444
Frais d'administration (APPUI)	(4 531)	-	-	-	-	-	4 531	-	-
	<u>266 670</u>	<u>136 919</u>	<u>33 170</u>	<u>7 949</u>	<u>19 237</u>	<u>40 624</u>	<u>130 657</u>	<u>635 226</u>	<u>715 156</u>
	<u>31 968</u>	<u>1 136</u>	<u>-</u>	<u>(383)</u>	<u>(1 277)</u>	<u>(624)</u>	<u>-</u>	<u>30 820</u>	<u>(38 819)</u>